

## **Avenant n°1 à l'arrêté portant organisation des élections des représentants des personnels et des usagers du conseil d'administration (CA), de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) et de la commission recherche (CR) de Toulouse INP et organisation d'élections partielles de représentants des personnels au conseil de l'INP-ENSIACET et au conseil de l'INP-ENSEEIH – Scrutin du 28 au 29 mai 2024**

La Présidente de l'Institut National Polytechnique de Toulouse,

Vu le code de l'éducation, dans sa partie législative, notamment les articles L711-1, L712-1 à L712-6, L719-1 à L719-3 et L762-1 ;

Vu le code de l'éducation, dans sa partie réglementaire, notamment les articles et D719-1 à D719-40 relatifs aux conditions d'exercice du droit de suffrage, la composition des collèges électoraux et les modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils des EPSCP ;

Vu le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et notamment ses articles 7 et 8 ;

Vu le guide électoral de la DGESIP publié le 7 janvier 2021 ;

Vu la délibération n°2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment internet ;

Vu les statuts de l'Institut National Polytechnique de Toulouse et notamment l'article 39 ;

Vu la décision cadre pour l'organisation de scrutins électroniques à Toulouse INP en date du 1er février 2021 ;

Vu la décision de la Présidente de Toulouse INP en date du 28 mars 2024 relative à l'organisation des élections des représentants des personnels et des usagers du conseil d'administration (CA), de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) et de la commission recherche (CR) de Toulouse INP et à l'organisation d'élections partielles de représentants des personnels au conseil de l'INP-ENSIACET et au conseil de l'INP-ENSEEIH ;

Vu la consultation du comité électoral consultatif réuni le 15 mai 2024,

## **DÉCIDE**

### **Article 1 :**

Dans le cadre des élections programmées du 28 au 29 mai 2024 par décision de la Présidente de Toulouse INP en date de 28 mars 2024 susvisée, **la date limite de dépôt des candidatures** initialement prévue le mardi 14 mai 2024 à 12h **est reportée au mardi 21 mai 2024 à 12h00** pour les instances suivantes :

- CFVU – Collège USAGERS
- CR – Collèges D, F et USAGERS
- Conseil de l'INP-ENSEEIH – Collège B

## Article 2 :

Le Directeur Général des Services de Toulouse INP est chargé de l'exécution de la présente décision.

Toulouse, le 15 mai 2024

Pour la Présidente de Toulouse INP  
Et par délégation le Directeur Général des Services

Olivier GLÉNAT

